

**NOUVELLES ÉLECTIONS, NOUVELLE INSTANCE,
LA SECTION DE L'ORNE S'EST PRÉPARÉE !**

Du 1^{er} au 8 Décembre 2022, vous allez devoir élire vos représentants dans différentes instances notamment au sein du Comité Social d'Administration (CSA).

Vos militants locaux de l'Orne s'y sont déjà préparés en participant à une formation avec plusieurs candidats des départements du Calvados et de la Manche.



Section de l'Orne



Section du Calvados



Section de la Manche

Qu'est-ce que le CSA ?

Le CSA sera issu de la fusion des CTL (Comité Techniques Locaux) et des CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) et instauré par la loi de Transformation de la Fonction Publique du 06 Août 2019.

Il en reprendra les prérogatives et en adjoindra de nouvelles :

L'égalité professionnelle

Le CSA sera consulté sur le projet de plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

- le traitement des écarts de rémunération,
- la garantie d'égalité d'accès des femmes et des hommes aux emplois,
- favoriser l'articulation activité pro/perso,
- la prévention et le traitement des discriminations, des actes de violence, des agissements sexistes, sexuels, des harcèlements sexuels et moraux.

Le CSA pourra examiner toutes questions générales relatives aux politiques de lutte contre les discriminations.

Le fonctionnement et l'organisation des services

- sur les projets de texte relatifs au temps de travail,
- les projets de texte relatifs au fonctionnement et à l'organisation des services,
- sur les arrêtés de restructuration. Il est informé sur le bilan des mesures d'accompagnement de la restructuration,
- sur les projets d'aménagement importants dans le cadre d'un projet de réorganisation de service,
- aux politiques d'encadrement supérieur,
- au fonctionnement et à l'organisation des services,
- à l'impact de l'organisation sur l'accessibilité des services et la qualité des services rendus,
- à la dématérialisation des procédures, aux évolutions technologiques de méthodes de travail et à leur incidence sur les personnels.

Les lignes directrices de gestion (LDG) / gestion des carrières

- les projets de LDG relatives :
 - à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines,
 - aux orientations en matière de mobilité,
 - aux orientations en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,
- les projets de textes relatifs aux règles statutaires et à l'échelonnement indiciaire,
- le bilan de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion,
- le rapport social unique qui sert de support à un débat relatif à l'évolution des politiques des ressources humaines,
- à l'anticipation de l'évolution des métiers, des effectifs, des emplois et aux politiques de recrutement,
- à l'accompagnement des projets de mobilité et d'évolution professionnelle,
- à la politique indemnitaire.

Le CSA pourra examiner toutes questions générales relatives aux incidences sur la gestion des emplois des principales décisions à caractère budgétaire.

La protection sociale complémentaire

Le CSA sera consulté sur la participation de l'Etat au financement de la protection sociale complémentaire.

Dans l'ensemble des directions de la DGFIP, il existera également une Formation Spécialisée sur les questions de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (SSCT).

Ses principales attributions seront :

- * Contribuer à l'analyse des risques professionnels ainsi que des effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels mentionnés,
- * Contribuer à la prévention des risques professionnels,
- * Suggérer toute mesure de nature à améliorer la santé et la sécurité du travail, à assurer la formation des agents dans les domaines de la santé et de la sécurité.

Médecine du travail :

La formation SSCT devra émettre un avis en cas de licenciement du médecin du travail.

Si l'avis est défavorable la décision sera prise par le ministre.

Elle sera consultée sur :

- * sur la teneur de tous documents se rattachant à sa mission,
 - * sur les projets de texte relatifs à la SSCT, l'organisation du travail, au télétravail, enjeux liés à la déconnexion, outils de régulation des outils numériques, amélioration des conditions de travail et prescriptions légales,
 - * sur les projets d'aménagement importants **sauf ceux** qui s'intègrent dans un projet de réorganisation de service (qui relève du C.S.A) sur les projets importants d'introduction de nouvelles technologies, lorsqu'elles sont susceptibles d'avoir des conséquences sur la santé et la sécurité des agents,
 - * sur la mise en œuvre des mesures prises en vue de faciliter la mise, la remise ou le maintien au travail des accidentés du travail et des travailleurs handicapés, notamment sur l'aménagement des postes de travail,
 - * sur le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail, élaboré à partir de l'analyse des risques professionnels issue du Document Unique et d'informations contenues dans le Rapport Social Unique,
 - * sur le rapport annuel du Médecin du Travail et les fiches de risques professionnels actualisées chaque année,
 - * sur le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.
- La Formation Spécialisée devra émettre un avis sur ce programme. Elle pourra proposer un ordre de priorité et des mesures supplémentaires.

Nos actions durant le dernier mandat (2019-2022)

Quelques jours après les élections de décembre 2018, nous avons eu de manière non officielle une très mauvaise nouvelle : la DG préparait une réforme de très grande envergure, entraînant des conséquences désastreuses pour les personnels. Devant cette menace sans précédent, notre première mission a été de redynamiser l'intersyndicale de la DDFIP 61. Il était pour nous inconcevable de faire cavaliers seuls dans le contexte NRP.

En mars 2019, nous avons organisé des manifestations sur chaque site du département, avec présence de la presse. Nous avons interpellé le numéro 2 de Bercy lors de sa visite à Alençon. Nous avons manifesté à Paris pour dénoncer la destruction de notre administration.

Le 7 juin 2019 au matin, les personnels ont pu constater que leurs craintes n'étaient pas infondées, lorsqu'ils ont découvert la publication de la carte du Nouveau Réseau de Proximité qui annonçait la fin de notre maillage territorial.

Le 16 septembre, nous étions plus d'une centaine, venus de tout le département, réunis à Alençon le matin, et à Argentan l'après-midi. Durant toute cette période, vos représentants ont rencontré un grand nombre d'élus sur tout le territoire départemental, ainsi que la Préfète de l'Orne le 14 novembre.

Rapidement, s'est enchaîné le combat des retraites auquel, encore une fois, Solidaires Finances Publiques a pris ses responsabilités en participant à chaque appel (interpellation du Ministre Dussopt le 6 février 2020).

Mars 2020 : apparition de la COVID 19. Fin des manifestations, mais pas de notre engagement. L'activité syndicale fut encore plus intense. Certes, elle se déroulait en distanciel, mais elle révélait la nécessité de contacts humains.

Nous étions en audioconférence une à deux fois par semaine et nous devions peser sur des décisions de l'administration sans pouvoir nous rendre physiquement dans les services. Nous avons dû batailler pour :

- obtenir que des protections soient mises à disposition de chaque agent tenu de venir en présentiel,
- obtenir des plans de continuité d'activité détaillés dans des réunions téléphoniques,
- obtenir un plan de reprise d'activité le plus protecteur possible ; dans certains cas extrêmes, nous avons dû faire usage du droit de retrait.

Nous avons répondu du mieux possible à vos interrogations. Nous avons tant bien que mal continué à vous tenir informés en publiant les comptes rendus de chaque réunion, sur notre site internet local.

Malgré des conditions difficiles, nous avons continué à vous défendre et à lutter autant que nous le pouvions tant pour votre sécurité dans les services que contre les projets destructeurs promus avec zèle par notre directeur départemental.

En 2021, entre chaque confinement, nous avons de nouveau fait entendre notre voix que ce soit en manifestations ou en instances, en présentiel, en visioconférence ou audioconférence.

2022, la COVID est toujours présent, nous aussi et nous n'avons de cesse de défendre vos intérêts en utilisant toutes les ressources dont nous disposons !

VOS CANDIDATS

1	Michel LESUR	SIP ALENCON (Assiette)
2	Estelle HORWATH	SIP ALENCON (Recouvrement)
3	Séverine AUBOIS	SIP FLERS
4	Catherine PATRY	SDIF ARGENTAN
5	Emmanuel CORDIER	EDR
6	Anaïs VEREL	SDIF ARGENTAN
7	Jocelyne EECKE	SIED ARGENTAN
8	Anthony LE STRAT	DIRECTION
9	Jeanne EBERHARD	SIP FLERS (Recouvrement)
10	Jacques BITOT	SIE DOMFRONT
11	Nicole MONTIEGE	SPF-E ALENCON
12	Lionel BURSON	SDIF ARGENTAN
13	Marie-Pierre ALLARD	SIP MORTAGNE (Assiette)
14	Christelle HIBOU	CDL

**Casse de notre administration et des services publics
Dégradation des conditions de travail
Attaques contre nos droits et garanties
Discriminations**

**Une seule solution : se défendre !
Un seul moyen : SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES 61!**

